

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2020-002**

L'an deux mille vingt, le 12 février à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 février 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 27
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Acquisition d'un immeuble à vocation économique sur la Commune de Saint-Yrieix-la-Perche

ABSENTS Excusés : Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Maryline VERGNE, et Mme Sylvie COLETTE.

Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETARE : Michel ANDRIEUX

Rapporteur : P. VERGNOLLE



Considérant le courrier du 11 décembre 2019, par lequel Monsieur Denis FABREGUE, au nom de l'indivision, a confirmé à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix qu'il était vendeur du bâtiment industriel situé boulevard Marcel Roux à Saint-Yrieix-la-Perche et cadastré en section AH n° 191, 192 et 223 (plan en annexe) ;

Vu l'avis de France Domaine joint à la présente délibération ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'acquérir les parcelles bâties cadastrées en section AH n° 191, 192 et 223 pour le prix de 374 000 € ;
- **désigne** Maître Fabien GUILHEM, notaire à Saint-Yrieix-la-Perche pour procéder aux formalités légales et d'usage de transfert de propriété à titre onéreux ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200212-DC2020310022-
DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.